

Jeu concours Noël du 24 décembre

Règlement du Concours de Noël Essai Transformé - Valable le 24 décembre 2020 de 8h30 à 16h

Règlement du jeu concours Anniversaire d'Essai Transformé par tirage au sort

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

Le présent jeu-concours est organisé par l'entreprise individuelle **ESSAI TRANSFORME RELOOKING**, domiciliée au 24 bis rue Bernadotte, 64000 Pau, représentée par **Laure LAVIT**, gérante, désignée ci-après « l'Organisateur ».

Ce jeu-concours est réalisé dans le cadre d'une opération marketing sur le réseau social Facebook et relayé sur Instagram, destiné à promouvoir l'agence **ESSAI TRANSFORME RELOOKING** par le biais de lots à gagner durant la période du 24 décembre 2020 de 8h30 à 16h

- L'entreprise individuelle **ESSAI TRANSFORME RELOOKING** est désignée également ci-après comme : « l'entreprise individuelle Organisatrice ».
- La gérante **Laure LAVIT** est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur ; le Professionnel ».
- Le « **Participant** » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « **Gagnant** » aux tirages au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

Article 3 - Dates du concours

- date de début du concours : 24 décembre 2020 à 8h30
- date de fin du concours : 24 décembre 2020 à 16h
- date du tirage au sort : 24 décembre 2020 à 16h
- date de désignation du Gagnant : 25 décembre 2020 à 8h30

Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a modalités de participation (ci-dessous) à respecter :

- a) Une personne ne peut participer qu'une seule fois pour toute la durée du concours.
- b) Chaque participant devra aimer la publication du jeu-concours pour que son vote soit comptabilisé, et pourra partager librement la publication si il le souhaite.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

ESSAI TRANSFORME RELOOKING se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle d'**ESSAI TRANSFORME RELOOKING** altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite d'**ESSAI TRANSFORME RELOOKING**.

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, l'entreprise individuelle Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort -sur un logiciel en ligne et sécurisé-, parmi tous les participants répondants aux critères de modalité.

Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

Les différents lots de ce jeu-concours sont offerts par **ESSAI TRANSFORME RELOOKING** et constituent en ce sens des « dotations ». Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

La liste des dotations pour le/la premier-ère gagnant-e est la suivante :

- Un relooking coiffure d'une valeur de 150 € au sein de l'agence **Essai Transformé Relooking**
- Un bon d'achat d'une valeur de 60 euros chez **Loëla boutique**

Concernant les bons pour prestations (diagnostics coiffure, bons d'achat et relooking coiffure), la date et l'heure exactes de l'utilisation –dans la limite de 2 mois après annonce du gagnant- seront définis ultérieurement par le Professionnel et le participant, en fonction des disponibilités. Il est également obligatoire que les participants acceptent que l'Organisateur publie par la suite, des photos des prestations réalisées sur ses propres réseaux sociaux.

Les participants tirés au sort seront désignés gagnants par les responsables du jeu-concours.

L'entreprise individuelle **ESSAI TRANSFORME RELOOKING** se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Le Gagnant tiré au sort sera contacté par message privé sur les réseaux sociaux. Il sera alors invité à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, code postal, ville, n° de téléphone, mail.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de le contacter, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations aux Gagnants avec le descriptif et les modalités de retrait –sur rendez-vous- leur seront communiquées directement par téléphone et/ou par mail.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage d'**ESSAI TRANSFORME RELOOKING** dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé sur le site internet de l'entreprise individuelle ESSAI TRANSFORME RELOOKING.

Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.